

# 25<sup>c</sup> Journal du Lot 25<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 75
" 2 <sup>e</sup> page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Nouvel exemple d'une vérité d'expérience que les faits ont vingt fois démontrée.**

Le terrible et affreux attentat de Marseille avait relégué à l'arrière-plan des soucis internationaux les événements d'Espagne. Tels qu'ils se déroulent, ils nous apportent pourtant une preuve nouvelle d'une vérité que l'expérience a vingt fois démontrée.

Tout semble annoncer qu'une nouvelle dictature est en voie de naître. Et, encore une fois, elle sera due aux mêmes causes : d'une part l'incapacité de s'unir qui distingue — en Espagne, surtout — les partis gouvernementaux ; d'autre part la peur des excès révolutionnaires.

Cette leçon des faits commence à être comprise de ceux-là mêmes qui sont restés le plus longtemps obstinés dans cette erreur que le socialisme était l'épanouissement final de la démocratie ! Notre confrère, Emile Roche, commente dans la République cette crise espagnole, sous un titre qui en dit long : « Comment meurent les démocraties. » Et nous trouvons avec joie sous sa plume les idées que nous exprimons dans notre dernier numéro.

La courbe des événements, l'évolution des faits est partout la même. Après Rome, après Berlin, après Vienne, nous assistons à Madrid à la même succession des mêmes phénomènes sociaux. Et voici comment la décrit notre confrère dans un passage que nous tenons à citer tout entier.

« Imprudence du socialisme au pouvoir qui, dominé par les jeux de la politique ou les impératifs rigoureux de doctrines périmées, ferme les yeux devant la réalité, se laisse couper d'avec les couches profondes de la population, crée dans les classes moyennes un mécontentement que ses adversaires, experts en propagande, s'entendent à développer, et qui s'étend à la fois aux classes rurales et à la classe ouvrière dont les éléments les plus avancés ne se tiennent nullement satisfaits de commencements de réalisation.

« Le socialisme qui a mécontenté ses voisins politiques, à droite comme à gauche, doit alors céder le pas. Ses outrances et sa faiblesse ont souvent de très bonne foi aggravé le gâchis, créé la désunion.

« Au gouvernement socialiste succèdent des gouvernements de plus en plus pâles, que l'homme qui vient » utilise au mieux de ses intérêts et qu'il renverse à l'heure choisie par lui, lorsque l'opinion publique est lasse de ces jeux.

« Puis, selon le couragisme des chefs de l'opposition socialiste, on tente un dernier effort ou l'on se résigne. Et l'on est battu avec ou sans l'honneur.

« Histoire contemporaine, à qui l'histoire du siècle précédent pourrait apporter la confirmation de quelques illustres exemples. Pour les démocrates français, la question qui se pose est de savoir si, dans la tempête qui secoue le monde, ils voudront préserver cette République Française qui est un des derniers refuges de la liberté. Et notre confrère le leur rappelle en termes précis que nous rapportons ci-dessous.

« Le devoir des vrais républicains est de tout faire pour confier à leur gouvernement cette force qui fait l'union, pour épargner à leur pays des convulsions dont le passé nous montre, notamment en France, qu'elles tournent presque toujours au profit de la réaction.

« Ni stagnation, ni démagogie, qui, par les révoltes qu'elles suscitent, mènent également à cette révolution blanche.

« Ni injustice, ni désordre. Préparer un programme limité, mais précis, qu'on est en mesure d'appliquer immédiatement. Gouverner sans imprudence, mais sans sans faiblesse. »

« Les électeurs français ont témoigné le 7 et le 14 octobre qu'ils ont la volonté, non pas d'étiéquer des hommes mais de classer des idées. Et qu'ils désirent voir se constituer au dessus des enseignes partisans un rassemblement ayant pour but et

pour programme la consolidation et le développement du régime républicain.

Le second tour de scrutin a confirmé le sens général de ces élections. Ces résultats sont aussi clairs que possible. Voyez-les :

On a élu 1518 représentants aux Conseils généraux. Sur ce nombre : 269 républicains de gauche ; 145 radicaux indépendants ; 484 radicaux et radicaux-socialistes ; 87 républicains socialistes. C'est-à-dire qu'à eux seuls, ces quatre groupements réunissant 985 élus, qui sont de beaucoup la majorité.

Quand on pense au peu de chose qui les sépare, alors qu'ils sont unis par tant de principes communs, on se dit qu'il y a là les éléments tout prêts du front républicain à constituer, lequel est nécessaire au pays.

Que le gouvernement y aide en opposant aux entreprises de réaction et de révolution des mesures claires appliquées sans délai qui viendront ordonner la vie économique nouvelle qu'il faut, enfin, bâtir.

C'est la conclusion de notre confrère et c'est la nôtre.

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT

## Pour qu'on ne tue plus

On a tué de tous les temps. On tue tous les jours. L'exemple, impari, vient de partout, d'en bas et d'en haut, de la méditerranée amoureuse au fanatisme partisan, du petit employé renvoyé qui se venge au conducteur d'empire qui veut régner sur le nationaliste exaspéré qui croit délivrer sa patrie au dément isolé qui pense attirer sur son cas l'attention du monde. On tue au grand jour, individuellement ; on tue au grand jour, en série... Général ou privé, politique ou sentimental, le règlement de compte se pratique à coups de revolver-bijon pour femme du monde, à coups de parabolium pour gangster ou de mitraillettes pour insurgés. Que fait-on contre ce goût du meurtre, contre cet universel mépris de la vie humaine ? Rien du tout. On l'exécute même, et à voir opiner justice et jurys, le meurtre n'est plus qu'un délit. Cependant, nous avons horreur de la mort, on travaille partout à diminuer la mortalité infantile, on lutte contre le cancer, la tuberculose et tous les fléaux tueurs d'hommes. Rien contre la mortalité par arme à feu... Il faut seulement, de temps à autre, un grand crime éclatant et bien scandaleux, l'assassinat d'un grand roi et d'un grand ministre, en plein jour de fête, vienne au plus profond remuer l'indignation dans les coeurs et fasse demander pourquoi ces choses, leur possibilité, leur retour.

On a toujours tué ? C'est une raison qui ne suffit pas. Cela prouve seulement que le scandale est ancien. Mais le mépris de la vie humaine semble s'accroître de jour en jour. Ce n'est pas impunément que l'homme, quatre années durant, fut-ce au nom d'une cause sacrée, la défense de la patrie, a tué et regardé mourir autour de lui. Ce n'est pas vainement que vingt années de révolution endémique, à travers le monde, ont accoutumé l'homme à la destruction et au meurtre, et qu'il se trouve, de tous bords, des théoriciens éloquentes pour prêcher aux masses la nécessité de détruire afin de parvenir à l'âge d'or, et le conseil de recourir à la violence pour faire triompher leurs points de vue. Sous le couvert des condolances diplomatiques, il n'est pas sûr que nos ennemis si experts à se débarrasser des importuns ne se réjouissent pas, dans le fond de leur cœur, de constater que c'est en France, sur cette terre de France, au chevaleresque, mais souvent abusif droit d'asile, qu'après le président Doumer, victime d'un assassin étranger, viennent de tomber, sous les coups d'un autre étranger, deux grands ouvriers de la paix, et, notamment dans la personne du président Barthou, un grand Français patriote, soucieux de l'obtenir par un intelligent système de conversations et d'entente entre les nations sages, capables de l'imposer et de la défendre par leur accord. Devant l'exécration digne de Marseille, quel citoyen de ce pays, conscient de ce qu'il a perdu, ne se demandera pas si, de la part d'une société, c'est travailler au bien de l'humanité que de ne pas savoir se défendre contre les terroristes déchaînés, et, par faiblesse, de ne jamais savoir dire non aux idéologies peut-être les plus généreuses, mais certainement aussi les plus désastreuses ? — E. H.

## Informations

### Rues Poincaré et Barthou

M. Georges Lemarchand vient de déposer sur le bureau du Conseil municipal de Paris une proposition demandant que les noms de Poincaré et de Barthou soient donnés à de grandes voies parisiennes.

### Interpellation sur le chômage

M. Fernand-Laurent, député de la Seine, a informé le président de la Chambre de son intention d'interpeller le gouvernement sur la politique qu'il entend suivre en ce qui concerne l'emploi de la main-d'œuvre étrangère et sur les mesures qu'il compte prendre pour mettre fin à ce fait qu'il y a actuellement en France 500.000 chômeurs et 2 millions d'ouvriers étrangers.

### L'accord franco-tchéco-slovaque

M. Pierre Laval, ministre des affaires étrangères, a reçu, mardi matin, M. Benès, ministre des affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie. Un long et cordial entretien a permis aux deux ministres de constater la parfaite identité de vues des gouvernements tchéco-slovaque et français en ce qui concerne leur politique extérieure.

M. Noël, ministre de France à Prague, arrivé mardi matin à Paris, a la demande de M. Pierre Laval, dont il a été pendant longtemps le collaborateur, assistant à la conversation.

De son côté, M. Germain Martin, ministre des finances, a conversé également avec M. Benès.

### Les lois fiscales et les commerçants

Le comité extra-parlementaire de défense du commerce de détail s'est occupé de la Chambre des diverses lois visant les commerçants.

Il a étudié particulièrement la question des billes de fonds et celle du forfait en matière d'imposition et de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Le comité a résolu de réclamer la suppression du forfait obligatoire, afin que les commerçants aient la faculté de produire leur comptabilité en vue de leur taxation sur leurs bénéfices réels, que leur chiffre d'affaires soit établi au-dessus ou au-dessous de 300.000 francs.

Enfin, le comité a été unanime à demander que la taxe sur le chiffre d'affaires fût ramenée de 2 à 0,50 0/0.

### Les aveux de Malny

Au cours du long interrogatoire qu'il a subi à Melun, Malny, a avoué avoir participé au complot ourdi contre la vie du roi Alexandre.

M. Simonovitch, chef de la Sûreté yougoslave à Belgrade, a terminé, à 1 h. 30 du matin, l'interrogatoire commencé la veille à 18 heures. En ce qui concerne le pistolet automatique, qui n'a pas été retrouvé, Malny a dit s'en être débarrassé dans la forêt de Fontainebleau. A 2 heures du matin, on traduit en français les vingt-quatre ou vingt-cinq feuillets qui composent l'interrogatoire et qui sont tapés à la machine au fur et à mesure de la traduction.

### En Espagne

Le directeur des prisons est parti pour les Asturies où l'attend une tâche délicate. Loger les centaines de rebelles prisonniers devient un problème de plus en plus difficile, car le temps est trop mauvais pour que l'on puisse aménager des camps de concentration. Il lui faudra aussi s'occuper de nourrir les enfants dont les parents sont ou morts ou blessés ou emprisonnés.

110 agents de la police d'Etat, à pied, en excédent, ont été, sur leur demande, affectés au maintien de l'ordre public dans la Généralité.

L'armée a complètement évacué le Palais de la Généralité, dont la garde est maintenant confiée aux « mozos des escuadra ».

### Président et chancelier à vie

Le secrétaire d'Etat, M. Lammers, dans une conférence tenue à l'Académie administrative de Berlin, a déclaré que M. Hitler détient à vie les charges de président du Reich et de chancelier. En outre, M. Ley vient d'interdire l'emploi du mot Führer dans tous les partis afin d'honorer Hitler qui, seul, continuera à le porter. Le Führer du Front du Travail, M. Ley, lui-même, ne s'appellera plus que « Stabsleiter » de l'organisation politique.

### Les armements navals

La première déclaration selon laquelle le gouvernement japonais a décidé définitivement de dénoncer le traité de Washington a été faite mardi par un communiqué officieux qui a trait aux instructions que l'amiral Yamamoto a apportées à Londres pour les conversations préliminaires qui commencent le 20 octobre. Ces instructions comprennent :

1. Le droit de chaque pays à sa sécurité nationale. En conséquence, le Japon a le droit de pouvoir assurer sa sécurité et de maintenir la paix en Extrême-Orient.
2. La réduction effective des armements.

### Au Japon

Le malaise politique s'accroît, le conseil des ministres ayant décidé de maintenir le plan de réorganisation de l'administration japonaise en Mandchourie, mais sans avoir réussi à trouver les moyens de calmer l'agitation.

Le Conseil a décidé de tenir exceptionnellement une nouvelle séance, malgré la fête nationale. Le gouvernement s'efforce d'éviter des démissions massives de hauts fonctionnaires du ministère des Colonies. Certaines personnalités prévoient la possibilité d'une démission du cabinet. Toutefois, on estime généralement que le gouvernement surmontera la crise, tout au moins jusqu'à la session extraordinaire de la Diète.

### EN PEU DE MOTS...

— A Réalmont (Tarn), M. Fonville, 23 ans, et M. Bruniquel, 24 ans, se sont jetés avec leur moto sur un auto. M. Fonville a été tué sur le coup. M. Bruniquel a été très gravement blessé.

— L'ex-député socialiste espagnol, Juan Carrero Vargan, arrêté à Grenade, à la suite de la déclaration de grève révolutionnaire, est mort d'une embolie, au moment où il allait être interrogé par le juge militaire.

— M. Fayolle, sénateur de la Haute-Loire et président de la Fédération républicaine radicale et radical-socialiste de ce département, inscrit au groupe de la gauche radicale socialiste du Sénat, a donné sa démission de membre du parti.

— Un violent incendie a éclaté dans les sous-sols du « Journal » à Paris. Un ouvrier clicheur, Lucien Pütz n'a pu s'échapper assez vite de la chécherie qui se trouvait très proche du foyer initial du sinistre. Son cadavre a été découvert.

— Dix jurés qui ont siégé dans l'affaire Violette Nozières ont signé en sa faveur un recours en grâce. Deux jurés s'y sont énergiquement refusés.

— M. Nux, maire d'Auch, battu aux élections cantonales et trouvant insuffisante la majorité obtenue dans Auchville, a donné sa démission de maire. Le Conseil municipal démissionnera également.

## NOS ÉCHOS

### Père ou parrain ?

A Genève, M. Barthou se permit, un jour, une bien innocente plaisanterie, qu'il regretta fort après l'avoir faite.

Pensant sans doute à la phrase de M. Tardieu sur certains projets qu'il défendait et qui étaient en réalité les enfants des autres, il dit à sir John Simon, au sujet du memorandum que le ministre anglais venait de déposer :

— Vous n'êtes pas le père de cette idée, mais seulement son parrain. Vous valez mieux comme parrain que comme père...

M. Barthou fut stupéfait de l'effet de cette raillerie qu'il croyait anodine : sir John Simon devint rouge de colère, un froid glacial passa... et l'on parla d'autre chose.

M. Barthou ignorait en effet ce qui, en Angleterre, est de notoriété publique : le désir de sir John Simon d'être effectivement père et son immense regret de n'y point parvenir. Traitement électrique à New-York, soins prolongés à Berlin, voronovisation... le ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté a tout essayé et rien n'a réussi...

On comprend pourquoi il crut voir dans les propos de M. Barthou une allusion personnelle et volontairement explicite, ses touchants efforts ayant fait l'objet de maintes railleries dans les salons londoniens, en dépit de la prudence anglaise.

Renseigné, M. Barthou s'excusa, puis ajouta : « J'aurais d'ailleurs préféré être méchant que maladroit. Ce que je me pardonne le moins, c'est ma gaffe. »

### Quand le bâtiment va...

Tout le monde sait combien le Reich est pauvre et qu'il n'a pas un sou pour payer ses dettes, anciennes ou nouvelles. Mais cela n'empêche pas les maîtres de l'heure de mettre en chantier des programmes successifs et de plus en plus colossaux. Maintenant, le docteur Ley, chef du Front du Travail, a élaboré un projet d'après lequel la ville de Cologne sera dotée d'un édifice, dit « La Maison du Travail allemand », dont les dimensions battent tous les records. La façade de cette construction super-américaine ne mesurera pas moins de 370 mètres, et le centre de l'édifice, sera surmonté d'une coupole haute de 80 mètres. Comme frais de construction, le devis prévoit la bagatelle de 360 millions de francs.

### Confiance excessive.

M. Louis Barthou avait toujours fait preuve d'un grand courage physique, et lorsqu'il était président du Conseil, il refusa à toute occasion la garde spéciale de police prévue pour le chef du Gouvernement.

La mort de Paul Doumer, dont il était l'ami, l'avait beaucoup affecté. — Heureusement, avait-il déclaré, qu'il n'y a eu en France de Gorguloff que tous les cinquante ans !  
Hélas !

### QUESTION DU JOUR

## RAYMOND POINCARÉ

La France vient de perdre le plus illustre de ses hommes d'Etat. Une à une, toutes les sommités de la génération d'avant-guerre disparaissent et l'on ne voit pas s'élever, parmi les jeunes, des caractères dignes de se comparer à ceux des grands citoyens qui s'en vont. La mort tragique de Louis Barthou n'est pas seulement un soi un événement exécrable qui a mis fin brutalement à un travail diplomatique qui s'annonçait particulièrement prometteur ; nous avons perdu en notre ministre des Affaires étrangères une personnalité politique d'une haute distinction, un de ces hommes que la République n'a pas suffisamment employés, car si la destinée de Louis Barthou a été brillante, il n'est que juste de reconnaître qu'elle aurait pu être beaucoup plus profitable encore si de stupides questions de politique parlementaire n'avaient pas tenu cet éminent homme d'Etat trop souvent et trop longtemps en dehors des conseils du gouvernement.

Raymond Poincaré a eu cette chance d'être appelé aux affaires dans les circonstances où ses mérites et ses talents pouvaient rendre le plus de service. Mais est-ce lui qui a eu cette chance ? N'est-ce pas bien plutôt la France qui a eu la bonne fortune de pouvoir l'appeler comme un sauveur aux heures les plus périlleuses de l'histoire de ces derniers temps.

« On ne nous voit jamais qu'aux jours de malheur », s'est écrié un imbécile, en juillet 1926 à la Chambre, en voyant revenir dans cette assemblée M. Raymond Poincaré, en tête du gouvernement, à l'époque de la chute vertigineuse du franc. Le député communiste croyait dire une grossièreté en tenant un propos semblable. Mais il se trouve qu'il a justement souligné le caractère en quelque sorte providentiel de la présence de M. Poincaré aux affaires chaque fois que la direction de celles-ci devient périlleuse et exige l'accomplissement d'une besogne ingrate et impopulaire.

Cette besogne, M. Poincaré l'a toujours faite avec un dévouement total, sans s'occuper de rechercher les acclamations des foules, et il se trouve que celles-ci lui gardent une grande reconnaissance d'avoir placé au-dessus de tout la fidélité au devoir. Ainsi les vrais démocrates s'imposent à l'admiration des foules dont ils ne craignent pas, cependant, de heurter, quand il le faut, les sentiments, tandis que les démagogues qui passent leur temps à les flatter n'inspirent, dès qu'ils sont mieux connus, qu'une indifférence hautaine quand ils ne sont pas àrement discutés. Raymond Poincaré était, au contraire, de ceux qu'on ne discute pas. Il ne plaisait pas à tout le monde, mais tout le monde le respectait. Il était l'intégrité même, et si profondément honnête qu'il aimait mieux ne pas toucher aux fonds secrets que le budget mettait à sa disposition pour n'être accusé de personne d'en faire un usage

partial, conforme à ses seuls intérêts. Rarement homme d'Etat fut mieux doué. Son immense puissance de travail était servie par une mémoire merveilleuse et par une vaste intelligence admirablement cultivée. Ses dons d'orateur étaient rares ; il écrivait tous ses discours, mais il ne les lisait jamais ; il ne se s'attardait pas davantage à les apprendre. Ils se gravèrent dans son esprit, une fois rédigés, à tel point qu'on en pouvait suivre le mot à mot le texte en main, tant sa mémoire était fidèle.

Il avait hautement conscience de la dignité éminente de la fonction. Il ignorait les familiarités de couloirs, les camaraderies, le laisser-aller. Aussi l'autorité gouvernementale ne périssait pas entre ses mains, et il savait mettre le haut-là aux empiètements du législatif sur l'exécutif. Sa belle carrière d'avocat lui avait fait l'âme d'un juriste. Respectueux des textes, il était le gardien le plus vigilant de la loi et de la Constitution. C'est ce qui fait qu'en dépit de ses opinions modérées, il n'était suspect à personne. Tous les partis le tenaient pour un républicain modèle, d'une conscience scrupuleuse et d'une probité totale.

Il est arrivé fort jeune à la présidence de la République, ce qui fait qu'après son septennat, il a pu être appelé à la tête du gouvernement pendant de nombreuses années.

Durant la guerre, il a été l'âme de la résistance. Il s'est dépensé sans compter. Il a déjoué toutes les intrigues. Obstinément fidèle à nos alliés, il a usé de toutes les prérogatives que lui donnait la Constitution pour soutenir jusqu'au bout la cause de la justice et du droit. Il a vraiment bien mérité de la patrie.

La paix, une fois rétablie, il n'a cessé de faire appel à l'union de tous les Français et son plus beau titre de gloire est d'avoir en 1926, après la crise de nos finances et la chute verticale du franc, remis en ordre nos budgets et redressé notre devise. Il jouissait d'un si grand crédit, son nom était si respecté, à l'étranger autant qu'en France, qu'il inspirait une telle confiance qu'il lui a tout d'abord suffi de reparaitre à la tête du gouvernement, pour voir refluer vers nous tous les capitaux dont il avait besoin pour rétablir complètement les finances de la nation. Son ministère de deux ans a été un grand ministère qui a ouvert à la patrie une ère de prospérité sans exemple dans notre histoire. Son ambition était de servir. Il a donné à sa patrie toute sa force, toute sa magnifique capacité de travail, toutes les lumières de son esprit, toute l'ardeur de son grand cœur de patriote. Il nous laisse le plus noble exemple d'énergie, d'honneur, de conscience, de fidélité au devoir et d'émouvante dignité. C'était un sage parmi les sages. Puisse son exemple susciter des imitateurs dignes de lui, parmi la jeunesse de France.

Maurice DUVAL.

### L'ascenseur.

Lors d'un de ses derniers voyages à Genève, un habitué de la S.D.N. renseignait, dans les couloirs de l'Hôtel des Bergues, M. Barthou sur les usages et les coutumes des milieux internationaux.

— Ici, disait-il, on a souvent l'esprit de l'escalier.

— Oui, je sais, répondit le ministre des Affaires étrangères, aussi, moi, je prends l'ascenseur.

### Le malicieux prédicateur.

On avait chargé le petit Père André, prédicateur très populaire, mais très malicieux, d'annoncer en chaire une quête destinée à former la dot d'une jeune fille qui voulait se faire religieuse. Il s'acquitta de sa tâche en ces termes :

— Mes frères, on recommande à votre charité une demoiselle qui n'a pas assez de bien pour faire vœu de pauvreté.

partial, conforme à ses seuls intérêts.

Rarement homme d'Etat fut mieux doué. Son immense puissance de travail était servie par une mémoire merveilleuse et par une vaste intelligence admirablement cultivée. Ses dons d'orateur étaient rares ; il écrivait tous ses discours, mais il ne les lisait jamais ; il ne se s'attardait pas davantage à les apprendre. Ils se gravèrent dans son esprit, une fois rédigés, à tel point qu'on en pouvait suivre le mot à mot le texte en main, tant sa mémoire était fidèle.

Il avait hautement conscience de la dignité éminente de la fonction. Il ignorait les familiarités de couloirs, les camaraderies, le laisser-aller. Aussi l'autorité gouvernementale ne périssait pas entre ses mains, et il savait mettre le haut-là aux empiètements du législatif sur l'exécutif. Sa belle carrière d'avocat lui avait fait l'âme d'un juriste. Respectueux des textes, il était le gardien le plus vigilant de la loi et de la Constitution. C'est ce qui fait qu'en dépit de ses opinions modérées, il n'était suspect à personne. Tous les partis le tenaient pour un républicain modèle, d'une conscience scrupuleuse et d'une probité totale.

Il est arrivé fort jeune à la présidence de la République, ce qui fait qu'après son septennat, il a pu être appelé à la tête du gouvernement pendant de nombreuses années.

Durant la guerre, il a été l'âme de la résistance. Il s'est dépensé sans compter. Il a déjoué toutes les intrigues. Obstinément fidèle à nos alliés, il a usé de toutes les prérogatives que lui donnait la Constitution pour soutenir jusqu'au bout la cause de la justice et du droit. Il a vraiment bien mérité de la patrie.

La paix, une fois rétablie, il n'a cessé de faire appel à l'union de tous les Français et son plus beau titre de gloire est d'avoir en 1926, après la crise de nos finances et la chute verticale du franc, remis en ordre nos budgets et redressé notre devise. Il jouissait d'un si grand crédit, son nom était si respecté, à l'étranger autant qu'en France, qu'il inspirait une telle confiance qu'il lui a tout d'abord suffi de reparaitre à la tête du gouvernement, pour voir refluer vers nous tous les capitaux dont il avait besoin pour rétablir complètement les finances de la nation. Son ministère de deux ans a été un grand ministère qui a ouvert à la patrie une ère de prospérité sans exemple dans notre histoire. Son ambition était de servir. Il a donné à sa patrie toute sa force, toute sa magnifique capacité de travail, toutes les lumières de son esprit, toute l'ardeur de son grand cœur de patriote. Il nous laisse le plus noble exemple d'énergie, d'honneur, de conscience, de fidélité au devoir et d'émouvante dignité. C'était un sage parmi les sages. Puisse son exemple susciter des imitateurs dignes de lui, parmi la jeunesse de France.

La paix, une fois rétablie, il n'a cessé de faire appel à l'union de tous les Français et son plus beau titre de gloire est d'avoir en 1926, après la crise de nos finances et la chute verticale du franc, remis en ordre nos budgets et redressé notre devise. Il jouissait d'un si grand crédit, son nom était si respecté, à l'étranger autant qu'en France, qu'il inspirait une telle confiance qu'il lui a tout d'abord suffi de reparaitre à la tête du gouvernement, pour voir refluer vers nous tous les capitaux dont il avait besoin pour rétablir complètement les finances de la nation. Son ministère de deux ans a été un grand ministère qui a ouvert à la patrie une ère de prospérité sans exemple dans notre histoire. Son ambition était de servir. Il a donné à sa patrie toute sa force, toute sa magnifique capacité de travail, toutes les lumières de son esprit, toute l'ardeur de son grand cœur de patriote. Il nous laisse le plus noble exemple d'énergie, d'honneur, de conscience, de fidélité au devoir et d'émouvante dignité. C'était un sage parmi les sages. Puisse son exemple susciter des imitateurs dignes de lui, parmi la jeunesse de France.

Il est arrivé fort jeune à la présidence de la République, ce qui fait qu'après son septennat, il a pu être appelé à la tête du gouvernement pendant de nombreuses années.

Durant la guerre, il a été l'âme de la résistance. Il s'est dépensé sans compter. Il a déjoué toutes les intrigues. Obstinément fidèle à nos alliés, il a usé de toutes les prérogatives que lui donnait la Constitution pour soutenir jusqu'au bout la cause de la justice et du droit. Il a vraiment bien mérité de la patrie.

Maurice DUVAL.

### Vivre de l'air du temps.

On respire à pleins pmons chez vous, disait un évêque en tournée pastorale chez un pauvre curé de campagne.

— Oui, Monseigneur. Mais l'air y serait bien meilleur encore si l'on pouvait en vivre !

### Consolation.

— Ah ! ils ont de la chance, les Durand... Ils se sont payé une belle voiture !

— Ne sois pas jaloux ; quand nous aurons la nôtre, la leur sera démodée.

### Le bon chien.

— Il fait un temps splendide... venez donc vous promener avec nous...

— Impossible... notre nouveau chien de garde ne veut pas nous laisser sortir...

Le Lisieux.

# Chronique du Lot

## CONSEIL GENERAL

La session du Conseil Général du Lot s'est ouverte, mercredi matin, à 10 h. 1/2, sous la présidence de M. Gayet, doyen d'âge, assisté de M. Charles Malvy, le plus jeune membre de l'Assemblée.

Etaient présents : MM. Gayet, Charles Malvy, Fontanilles, Loubet, docteur Peindaries, de Monzie, Léry, Guilhem, docteur Rouma, Salanié, Tourriol, Laparra, Roussilhe, Gratacap, docteur Rougier, docteur Constan, docteur Couderc, docteur Bénech, Vaissid, docteur Cambornac, Orihac, Lacaze, Limes, Bastid.

### Allocation du doyen d'âge

La séance ouverte, M. Urbain Gayet, doyen d'âge, prononce l'allocution suivante :

MES CHERS COLLÈGUES,

En prenant place au fauteuil où m'appelle le privilège de l'âge, ma première pensée est pour souhaiter la plus cordiale bienvenue à nos nouveaux collègues, MM. Salanié et Tourriol, que la confiance des électeurs a appelé à siéger parmi nous.

Malgré les vives attaques dont notre assemblée a été l'objet au cours de la séance d'ouverture, je suis fier de voir que, malgré ces attaques, la confiance des électeurs a appelé à siéger parmi nous.

M. Besombes, coiffeur aux Junies, a été heurté par un cycliste. Dans la chute, M. Besombes a été assez gravement contusionné. Une enquête est ouverte.

## CAHORS

### L'électrification de Cahors-sud

M. de Monzie, député du Lot, a reçu du Ministre de l'Agriculture la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre et cher Collègue,

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par le Syndicat de Cahors-sud, en vue de l'exécution d'un projet d'installation de son réseau rural de distribution d'énergie électrique.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention principale, payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 40 0/0 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 880.000 fr.

« Veuillez agréer...

« Le Ministre de l'Agriculture, signé : QUEUILLE. »

### Incendie

Un commencement d'incendie a éclaté dans les combles du château de Larroque-des-Arcs.

M. Auguste Paul, domestique, a éteint lui-même le feu, mais il a été brûlé assez sérieusement aux mains. Il a reçu les soins du docteur Mendailles.

### Renversé par un cycliste

M. Besombes, coiffeur aux Junies, a été heurté par un cycliste. Dans la chute, M. Besombes a été assez gravement contusionné. Une enquête est ouverte.

## INVITATION

Une des premières assistantes PHEBEL sera adjointe à la Maison POPOVITCH, rue du Maréchal-Foch, à Cahors, les **mardi 19** et **samedi 30 octobre**, pour initier les élégantes de notre ville aux soins du visage d'après la méthode de **Marceline SEBALD**.

Les conseils seront donnés gracieusement.

## AU ROBINSON

Tous les samedis, dimanches et fêtes

## GRAND BAL

REPAS SUR COMMANDE  
NOCES ET BANQUETS

Service transport : voiture du ROBINSON  
Départ en face de la **Mairie, Tél. 207**

## Les Sports

### AVIRON CADURCIEN

Dans sa réunion du 15 octobre, le Conseil d'Administration a été saisi par le Comité de Rugby de la réponse faite à l'article paru dans la presse et signé un « Groupe de Sports ».

Le Conseil d'Administration, désireux autant que le « Groupe de Sports », de voir pratiquer le rugby à Cahors, invite les signataires de l'article à se faire connaître et à assister à la prochaine réunion du Conseil d'Administration, pour une prise de contact. La réunion sera annoncée par un avis affiché au kiosque Ludo. — Le Conseil d'Administration.

Association. — A Montauban, P.U.S. Montalbanais (2) bat Aviron Cadurcien, par 3 buts à 2.

Partie durant laquelle les Cadurciens furent la plupart du temps dominés par une équipe qui sut imposer son jeu. Il fallut toute l'adresse du goal pour limiter le score.

La première mi-temps est nettement à l'avantage des locaux, qui, malgré leurs descentes rapides vers les buts adverses n'arrivent pas à conclure, le demi-centre et les arrières cadurciens organisant une belle défense. Deux échappés des « bleu et blanc » dont l'une aboutit par l'intermédiaire du capitaine, devaient être les seuls exploits de nos représentants.

La reprise est encore à l'avantage de l'U.S.M. qui bombarde maintenant, presque sans arrêt, la cage où notre goal accomplit des proesses.

Au cours de cette deuxième mi-temps, un stupide accident survient à un joueur cadurcien. On doit l'évacuer. La partie se termine peu après, en assurant le gain à l'équipe qui fit le meilleur jeu. Excellent arbitrage de M. Castex.

## PALAIS des FÊTES

La Direction du « Palais des Fêtes » s'exerce du changement, indépendant de sa volonté, qu'elle a apporté au programme de cette semaine et présente :

JEUDI — SAMEDI — DIMANCHE (matinée et soirée)

## Deux grands films

### Touchons du Bois

AVEC Jeanne CHEIREL et Armand BERNARD

## La châtelaine du Liban

d'après le célèbre roman de Pierre BENOIT, de l'Académie française

AVEC SPINELLY et Jean MURAT  
Actualités : PATHÉ JOURNAL

## Arrondissement de Cahors

Limogne

Réunion. — Dimanche, à 19 heures 30, la section locale de la Fédération du Commerce et de l'Industrie avait convoqué à la mairie tous ses adhérents. Un public nombreux du bourg et des hameaux se joignit aux commerçants. La séance fut ouverte devant une salle bien garnie.

M. Alain Ouvrier, président, fait le procès des magasins et bazars des foires à prix uniques, qui envahissent

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Le Conseil d'arrondissement de Cahors s'est réuni le 16 octobre. M. Onfroy, secrétaire-général, assistait à la séance. Le bureau de l'assemblée a été ainsi formé :

M. Delfour, de Lauzès, a été élu président. M. le docteur Calvet, de Cahors, a été élu vice-président. M. Pagès, de Cahors, a été élu secrétaire.

L'Assemblée après avoir donné son avis sur les rapports déposés par M. Onfroy, a discuté de nombreux vœux présentés par ses membres.

La place nous manque aujourd'hui pour les rapporter tous. Nous tenons à signaler tout de suite les deux vœux suivants, présentés par M. le docteur Calvet et adoptés à l'unanimité.

Voici le premier :

« Le Conseil d'arrondissement de Cahors, réuni en session ordinaire, »

« Profondément ému à la nouvelle de la mort de M. le Président Poincaré, adresse à Mme Raymond Poincaré la respectueuse expression de ses condoléances émues.

« Il rend un déférent hommage à la mémoire du Grand Homme d'Etat qui a consacré au service de la France Républicaine, le meilleur de lui-même dans un sentiment de patriotisme ardent et d'absolu désintéressement.

Et voici le second :

« Le Conseil d'arrondissement de Cahors, dans sa séance du 16 octobre 1934 émet le vœu que la politique monétaire de défense du franc soit énergiquement maintenue ; une dévaluation de notre monnaie ne pouvant qu'aggraver les troubles économiques dont souffrent le pays et porter atteinte aux intérêts des masses laborieuses de la classe moyenne pour le seul bénéfice des spéculateurs.

« Demande en particulier qu'une lutte énergique soit entreprise contre la vie chère, qui a sa cause dans le désaccord entre les prix de la production et ceux de la consommation ».

### Honorariat

Notre compatriote, M. Besse, de Laromiguière, ancien officier d'infanterie coloniale, est admis à l'honorariat avec le grade de lieutenant.

### Au Parquet

M. Dewannieux, avocat stagiaire à la Cour d'appel d'Agen, vient d'être attaché au Parquet de Cahors. Nos félicitations à M. Dewannieux qui est le fils de l'excellent vérificateur des poids et mesures de Cahors.

### Justice de paix

MM. Bariéty, ancien juge de paix de Cazals, Soulaïdi, ancien juge de paix de Martel, sont nommés juges de paix honoraires.

Notre compatriote M. Sicard, de Montdoumer, ancien juge de paix de Montpezat-du-Quercy (Tarn-et-Garonne), est nommé juge de paix honoraire.

### Fabrication des piquettes et vins de sucre

Sont autorisés, en 1934, à préparer des piquettes ou des vins de sucre pour leur consommation familiale ou domestique dans les limites fixées par l'article 5 de la loi du 8 juillet 1933, les viculteurs dont la récolte globale de l'année en cours dépasse 100 hl. de vin, domiciliés dans les communes suivantes du Lot :

Albas, Anglars-Juillac, Caillac, Donelle, Luzach, Saint-Vincent-Rive-d'Olt, Bagat, Fargues, Lagardelle, Prayssac, Puy-Evêque, Vire.

### Champignon phénomène

M. Amoureux, propriétaire à Lavercantière, a trouvé dans les bois du Frau un champignon du poids de 3 livres 100 grammes. Il a été, aussitôt, mis en conserve.

### Une belle pomme de terre

M. Ferrière, de Cornac a trouvé dans sa récolte de pommes de terre, un certain tubercule pesant 1 kilo 200 grammes.

### Double contravention

Pour défaut de lumière et de plaque de contrôle à leurs bicyclettes, une double contravention a été dressée à MM. Dajan et Delmas, cultivateurs à Rignac.

## Chronique des Théâtres

### MARIUS

Nous rappelons à tous que c'est ce soir, 18 octobre, au Théâtre de Cahors, qu'il sera donné une représentation extraordinaire du chef-d'œuvre de Marcel Pagnol : « MARIUS », le succès universel. C'est une soirée triomphale en perspective avec Tiluze et ses Camarades du Théâtre de Paris, dans les rôles qu'ils y ont interprétés.

Prudent de louer.

## EDEN

JEUDI, SAMEDI (en soirée)  
DIMANCHE (matinée et soirée)  
Lilian HARVEY et Henri GARAT  
avec Pierre BRASSEUR

## Un Rêve Blond

succession rapide une image de l'instabilité administrative, laissant libre champ au développement de nos initiatives que multiplier les soucis et les exigences de l'après-guerre. Ces initiatives furent réduites à néant par la concurrence des 4/5<sup>e</sup> et malgré les obligations onéreuses qui, d'année en année, nous étaient imposées par l'application des lois nouvelles.

En 1922, avec le Décret de l'Etat de la prospérité, nous jetions le cri d'alarme des finances départementales. Nous réclamions en 1923, nous obtenions en 1930 le transfert à l'Etat d'une partie du réseau routier départemental. Les deux décrets du 22 novembre 1930 et du 16 février 1932 portèrent à 847 kilomètres (4 fois le chiffre de 1904) la longueur des routes nationales dans la traversée du Lot.

Ce classement dans la voirie nationale nous a permis de maintenir notre réseau routier à la consistance restreinte de 1904 : 3.083 kilomètres en 1904, 3.115 en 1934 et cela en dépit des inscriptions de chemins vicinaux ordinaires sans cesse accordées à nos communes et sans cesse refusées à nos communes.

Il vous plaira sans doute, Messieurs, de constater les étapes de cet effort, de totaliser les dépenses engagées pour adopter notre système de ponts aux besoins de circulation intensifs, d'évoquer la série d'essais, de tâtonnements empiriques, d'accroissements imprévus qui ont abouti, depuis juillet 1919 et avril 1930, à notre département de lignes d'autobus se prolongeant sur 1.404 kilomètres. De même, au moment où la création de lignes de poste omnibus rurale est arrêtée, il ne vous sera point indifférent de constater l'existence des 28 circuits qui desservent dans le Lot un peu plus de 1.247 kilomètres de routes communales sur 385. Ce réseau de poste omnibus rurale, quoique inachevé, constitue le plus important réseau de France : il figure à notre budget de dépenses pour 25.000 fr.

Nous n'avons ni le droit d'observer que nos projets mis à exécution de 1929 à 1934 furent une manière de plan quinquennal, à la faveur duquel il a été fait emploi d'une quantité à peu près constante de main-d'œuvre recrutée sur place ou dans nos trois arrondissements.

Une telle constatation suffirait à démontrer l'aptitude des assemblées secondaires aux entreprises de prévoyance. Nous serions qualifiés, en toutes circonstances, pour effectuer au meilleur rendement les crédits d'outillage que les pouvoirs centraux ont, à mon sens, imprudemment répartis sans avoir égard à la sagesse des usagers ruraux.

Il faut recourir à cette sagesse expérimentale et multiplier les interrogations régionales, avant de passer des principes généraux à l'application généralisée de ces principes. Le décret du 19 avril sur la condition du rail et de la route serait désastreux s'il n'était pratiquement amendé par une entente entre les réseaux, les associations de transporteurs publics ou libres et les professionnels des usagers que nous sommes.

Dans le domaine de l'économie, les restrictions de la liberté, à défaut d'être contrôlées par les intéressés, exigent d'être contrôlées par les représentants des intérêts locaux.

Cette opinion est partagée par tous ceux qui, peu ou prou, ont pâti des conditions imposées au marché du blé par une législation trop hâtivement protectionniste et trop doucement réformatrice. Contrairement aux prévisions du législateur en mars 1934, presque tout le grain de la récolte 1933 restait en grange, parce que les minotiers d'alentour approvisionnaient la boulangerie lotoise à des prix que ne pouvaient tenter nos propres minotiers. C'est dans cette situation qu'une entente intervint entre producteurs de blé, minotiers et boulangers, afin de refouler l'arrivage des farines de provenance étrangère et garantir la vente du stock indigène au cours officiel.

Cette entente a rendu possible l'enlèvement à la culture de 9.000 quintaux de blé stocké, de 6.000 quintaux de blé libre, soit au total 15.000 quintaux. Grâce à l'avènement de ce stock, nous pouvons maintenant évaluer de blés de la récolte 1934 disponibles pour la vente et qui sont estimés à environ : 26.000 quintaux de blé stocké, 15.000 quintaux de blé libre.

En attendant que la loi soit accommodée aux circonstances et aux résistances, nous avons amené un texte gênant à nos sécurités particulières. Je ne me cache pas d'avoir participé en qualité de Président du Conseil général aux ajustements de la nécessité.

Je ne pense pas d'ailleurs qu'il soit aisé d'enfermer dans l'étroitesse d'un barème la réalité et la diversité économiques ou sociales. A chaque fois que nous sommes réunis pour le soin de la vieille légende de Procuste et de son lit de fer revêt un aspect d'actualité. Procuste était un brigand et l'Etat moderne quand il use de ses procédés, se voit accusé de brigandage. Ainsi, les indemnités agricoles réparties en suite de la gèle d'avril 1933 et en vertu de la loi de solidarité. J'ai cru de mon devoir de recueillir publiquement les doléances des sinistrés sous cette réserve que les indemnités des sinistrés obtenus par les décisions de la commission parisiennaise. Je remercie M. L.-J. Malvy d'avoir fait sien l'ordre du jour voté le 1<sup>er</sup> septembre à Cahors par les 200 maires qui étaient assemblés sous le couvert du Conseil général, dont les courtoises et loyales traditions s'accordent avec ce que nous savons de leurs caractères et de leurs attitudes.

Parmi les anciens, investis à nouveau de leur mandat cantonal, vous ne serez pas surpris que mon amitié distingue pour une mention affectueuse le nom de M. Urbain Gayet. M. Urbain Gayet n'a pas été seulement l'objet d'attaques individuelles, mystérieuses en leur inspiration, singulières en la forme : il a été pris à partie comme représentant l'Assemblée départementale, sa politique, ses méthodes et ses œuvres. Il est vrai, Messieurs, que la plupart d'entre nous sommes liés par la continuité de décisions prises en commun : rares sont les hommes qui répudient les votes auxquels ils eurent part, rares ces erreurs de mémoire qui semblent commises pour encourager des erreurs d'opinion. Nous avons voulu, délibéré, décidé un certain nombre de mesures d'intérêt public dont nous avons négligé d'ajouter le souvenir sous l'empire d'une fausse modestie collective qui doit prendre fin puisqu'elle veut à quelques-uns l'affront et l'assaut des ignorances passionnées.

Il convient donc d'établir notre bilan, de dresser nos comptes, de procéder, au lendemain des élections, à un examen de budget qui ait la valeur d'un examen de conscience. Si vous y consentez, le Conseil général désignera un comité chargé, soit au cours de la présente session, soit après sa clôture, de rédiger le procès-verbal d'une gestion dont nous pouvons avoir l'orgueil puisque nous en avons eu la responsabilité, la pleine responsabilité.

Les 12 préfets qui, depuis 1904, se succèdent dans le Lot nous offrant par leur

### Stockage des blés

M. Dormann, député, a demandé au ministre de l'Agriculture quelles étaient, par département, les quantités de blé stocké par les sociétés coopératives. Pour le Lot, 9.700 quintaux ont été stockés.

### COURRIERS AERIENS

(Communiqué de l'Agence Sud de la Cie Air France, Marignane)

Ligne France-Indochine. — Le courrier aérien parti de Saigon le 7 octobre, est arrivé à Marseille le 15 octobre, à 16 heures 25.

Le courrier aérien parti de Marseille le 4 octobre, est arrivé à Saigon, le 11 octobre, à 8 heures 30.

Ligne France (A.O.F.) Amérique du Sud. — Le courrier aérien parti d'Amérique, le 6 octobre est arrivé en France, le 14 octobre, à 14 heures 55.

Le courrier aérien parti de Marseille le 7 octobre, est arrivé en Amérique, le 14 octobre à 11 heures 50.

Prochains départs. — Vers A.O.F. et Amérique du Sud : de Toulouse, dimanche. — Vers Syrie et Indochine : de Marseille, jeudi. — Vers Espagne, Maroc : de Toulouse, service quotidien. — Vers Algérie, Corse, Tunisie : de Marseille, service quotidien. — Vers Angleterre, Belgique, Hollande, Scandinavie, Allemagne, Europe Centrale : du Bourget, service quotidien. — Vers Genève : de Lyon, départ quotidien.

Heures limites de dépôt des correspondances avion à Cahors. — Veille des départs : à 18 h. 45 pour les lignes du Maroc, A.O.F. et Amérique du Sud. — Avant-veille des départs : à 18 h. 45, pour l'Algérie, Corse, Tunisie, l'Orient et l'Extrême-Orient.

Agent régional de la Cie Air France. — L. Poujet, transports, rue Emile-Zola, Cahors.

Dépôt à Cahors des papiers spéciaux pour la correspondance avion. — Librairie Francis ; Librairie Ricard.

### Délit de pêche

Procès-verbal a été dressé à M. Couly, cultivateur de Léobard, pour délit de pêche, la nuit.

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 15.

## Les funérailles du roi Alexandre

De Belgrade. — Les funérailles du roi Alexandre se sont déroulées, ce matin, au milieu d'une foule immense et émue, en présence des chefs des Etats amis du roi, des princes, des présidents, ministres et délégations militaires envoyés de tous les pays du monde. Aucun incident ne s'est produit. Les journaux yougoslaves écrivent que « la mission Lebrun est pleine de fraternelle affection. Cette attention de la France est comme un baume versé sur nos blessures. »

## Le corps de Poincaré au Panthéon

De Paris. Au cours d'une cérémonie simple et émouvante, le corps de Poincaré a été transporté, ce matin, au Panthéon. Le public a été admis à défilier à partir de 10 heures.

## REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Paul ROUGET, boulangers, leurs enfants et toute la famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

## Madame Maria CORBEILLE

**Pour rassembler ses idées**  
« Depuis quelques mois, mon cerveau s'obscurcissait, mes idées ne venaient plus, j'avais du mal à trouver mes mots. J'attribuais cet état à la fatigue et au surmenage. C'est alors que je pensais à la Quinotone et me mis à en prendre régulièrement. Le résultat a été rapide, mon esprit est redevenu alerte, ma fatigue a disparu et j'ai vite retrouvé ma facilité d'élocution. » M. J. V..., comptable, Lunéville. La Quinotone vaut seulement 4 fr. 95. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

## Comment on attrape la Tuberculose

Des professeurs de la Faculté de Médecine ont découvert que les enfants qui ont des Poux, en se grattant la tête, s'inoculent, avec leurs ongles sales, le microbe de la Tuberculose. Evitez donc les Poux à vos enfants : c'est si simple avec une friction de Marie-Rose. La Marie-Rose, c'est la mort parfumée des Poux. 3 fr. 80 le flacon, Pharmacies.

## HALLE DE CAHORS

## Poissonnerie Victor Priolo

Les Mercredis et Vendredis toujours du Poisson en réclame  
Grondis : 0 fr. 75 le 1/2 kg.  
Merlans : 0 fr. 75 le 1/2 kg.  
Limandes : 1 fr. 50 le 1/2 kg.  
Et tous poissons fins : Langoustines, Crevettes grises, roses, Moules, Palourdes, Coques, Tourteaux, Crabes, etc., etc...

## ON DEMANDE

**Jeune homme libéré service**  
S'adresser : Comptoir Métallurgique 20, Avenue de la Gare

## ON DEMANDE POUR NICE

**Bonne sérieuse avec références**  
S'adresser : 8, rue Jean-Caviolle

## A VENDRE POUR CAUSE DOUBLE EMPLOI

**Cuisinière à gaz**  
Très bon état  
Prix intéressant  
S'adresser : Bureau Journal

## Appartement 5 pièces A LOUER

4, Avenue du Nord  
9 fr. par pièce et plus. Travail facile pr tous ville et campagne. Ec. av. timbre, E. T. S. 23, Fg St-Denis, PARIS (X<sup>e</sup>)

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

## Arrondissement de Gourdon

**Gourdon**  
Conseil d'Arrondissement. — Le Conseil d'arrondissement s'est réuni lundi. Etaient présents : MM. Dauliac, Mazet, Poulignac, Chassaing, Mespoulet, de Fontenille, Delmas, Gouyon et Laquière.  
M. Verna, sous-préfet, a déposé le dossier des affaires à soumettre au Conseil d'arrondissement et déclare ouverte la session de 1934.  
M. Laquière, Président d'âge, prie l'Assemblée de vouloir bien constituer son Bureau pour la session de 1934.  
A l'unanimité, ont été élus : Président : M. Mazet ; Vice-Président : M. Poulignac ; Secrétaire : M. Chassaing.  
M. Mazet remercie ses collègues de la nouvelle marque de confiance et de sympathie dont il vient d'être l'objet de leur part. Ensuite, il adresse un souvenir ému à la mémoire de M. Davidou, Président du Conseil d'arrondissement, et prie Mme Davidou de vouloir bien agréer l'expression de la respectueuse sympathie du Conseil.  
M. Mazet félicite les conseillers dont l'élection vient d'être renouvelée, et plus particulièrement M. Dauliac, nouvel élu.  
M. le Sous-Préfet s'associe aux félicitations adressées par leur Président aux Conseillers d'arrondissement.  
Il salue la mémoire de M. Davidou et, rappelant le drame de Marseille, évoque le souvenir de Sa Majesté Alexandre de Yougoslavie et de M. Louis Barthou, Ministre des Affaires Etrangères, tous deux assassinés au Service de la Paix.  
Puis il souligne que la mort de M. Raymond Poincaré ajoute douloureusement aux deuils de la République. Sur la demande de M. le Sous-Préfet, M. le Président du Conseil d'arrondissement lève alors la séance en signe de deuil.  
La séance est reprise cinq minutes après. Le Conseil d'arrondissement désigne à l'unanimité pour faire partie de la Commission chargée de répartir, en 1935, les permis de culture des tabacs, dans l'arrondissement de Gourdon.  
M. le Président fait ensuite passer sous les yeux du Conseil les rapports des Chefs de service et résume les affaires à soumettre à son examen.  
Les rapports de MM. le Directeur des Contributions indirectes, le Directeur régional P.T.T., le Directeur de l'Administration de la culture du tabac, le Trésorier-Payeur général du Lot, des Caissiers des Caisses d'Epargne de Gourdon et de Souillac ne soulèvent aucune objection.  
M. le Président fait cependant observer, en cours de lecture du rapport de M. l'Ingénieur principal du Service vicinal, relatif aux chemins vicinaux ordinaires et de grande communication de la partie nord de l'arrondissement, que la surveillance exercée sur les cantonniers serait insuffisante, ceux-ci n'étant pas toujours à leur poste.  
M. le Sous-Préfet saisira l'Administration compétente de l'observation du représentant du canton de Puyac.  
Entretien des chemins de grande communication. Fixation de la part contributive des communes pour 1935. — M. le Président donne communication à l'Assemblée du rapport de M. l'Ingénieur en Chef concernant l'entretien des chemins de grande communication et la fixation de la part contributive des communes pour 1935.  
A l'unanimité, le Conseil d'arrondissement adopte les conclusions du rapport de M. l'Ingénieur en Chef, c'est-à-dire l'affectation totale des prestations aux chemins vicinaux ordinaires et l'attribution des 2/3 des chemins vicinaux aux chemins de grande communication.  
Foires. — Commune de Caniac. Le Conseil municipal de cette commune demande la création de deux nouvelles foires qui se tiendraient le 2<sup>e</sup> mardi des mois de février et de décembre et de reporter au 2<sup>e</sup> mardi du mois de septembre celle du 9<sup>e</sup> du même mois. 75 communes ont été consultées ; une seule a donné un avis défavorable, non motivé. Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à cette création et à ce changement.  
Vœux  
Sur la proposition de M. Dauliac, Le Conseil d'arrondissement, ému des privations des agriculteurs de la région au sujet de la répartition défectueuse des secours de solidarité pour les calamités agricoles, émet le vœu que la répartition critique soit redressée et que, dans le futur, une Caisse d'assurance soit dotée de ressources suffisantes pour lui permettre de venir en aide à nos agriculteurs que la crise économique et les sinistres récents risquent de priver des fruits de leur labeur.  
Sur la proposition de MM. Dauliac et Gouyon, Le Conseil d'arrondissement signale aux Pouvoirs publics que la culture des tabacs peut contribuer, dans une certaine mesure, les effets de la crise agricole, mais que le nombre de plantation est insuffisant.  
Le Conseil d'arrondissement émet le vœu que les plantations soient augmentées, que les communes qui n'ont pas encore reçu l'autorisation de planter du tabac reçoivent un contingent équitable lorsqu'elles en feront la demande et que les plantations abandonnées ou rétrogradées soient réparties entre les autres planteurs de la commune.  
Sur la proposition de M. Gouyon, Le Conseil d'arrondissement émet le vœu que les élus cantonaux et le plus ancien Maire du canton, membres des Commissions d'assistance, qui ont souvent à effectuer des déplacements longs et onéreux soient défrayés des dépenses qu'ils exposent.  
Sur la proposition de M. de Fontenille, Le Conseil d'arrondissement, considéré

laquelle avait été désignée à cet effet est approuvée.

Il est ensuite statué sur le paiement de la pension d'un indigent interné à l'Asile de Leyme.

La dépense pour l'assistance médicale gratuite pendant le 1<sup>er</sup> semestre est approuvée et plusieurs demandes d'Assistance aux femmes en couches reçoivent un avis favorable.

**Foire du 15 octobre.** — Malgré une pluie presque incessante qui a considérablement gêné nos visiteurs, notre grande foire mensuelle du 15 a été très importante par la quantité et la qualité des animaux qui ont été amenés sur les divers emplacements de notre champ de foire. Les transactions ont été assez actives et à des cours soutenus.

Dans la halle quelques apports de grains et tout autour, des montagnes de légumes et de fruits de la saison qui ont été rapidement vendus à des prix abordables.

Sur la Place Vivat, la Place Barthol et la rue de la République, des installations de forains en nombre inaccoutumé.

Et sur tous les points de la Ville n'a cessé de régner toute la journée une extrême animation, pourtant quelque peu tempérée par les averses successives qui obligent les visiteurs à s'abriter ont peut-être favorisé quelques commerçants. Mais en général le mauvais temps persistant n'encourageait pas aux achats.

Sur la place Champollion de grosses quantités de châtaignes vendues à des prix variant de 4,50 à 6 fr. le double décalitre.

Pour la deuxième foire mensuelle du dernier samedi du mois, c'est-à-dire le 27, nous rappelons que les droits de stationnement sur les animaux mis en vente et les droits de pesage sur les animaux vendus ne seront pas perçus. En outre, des primes seront distribuées aux acheteurs et aux vendeurs de bestiaux.

**Mercuriale du 15 octobre :** Blé, 16 francs ; avoine, 5 fr. ; maïs, 20 fr. ; haricots, 22 fr. ; pommes de terres, 7 fr. le tout le double décalitre ; œufs, 5 fr. 50 la douzaine ; beurre, 15 fr. le kilo.

Poulets, 8 fr. ; poules, 8 fr. ; lapins, 5 fr. le tout le kilo ; noix, 11 francs ; châtaignes, 4,50 à 6 fr. le double décalitre ; pigeons, 7 fr. la paire. Bœufs, 220 fr. ; veaux, 400 fr. ; moutons, 275 fr. ; pores, 4.000 fr. le tout les 100 kilos.

**Marcilhac du Lot**  
Foire. — Cours pratiqués à notre foire du 12 novembre :

Bœufs d'attelage, 2.500 à 3.800 fr. ; bovillons, 1.500 à 2.500 fr. ; vaches, 1.800 à 2.400 fr. le tout la paire ; brebis, 100 à 160 fr. ; porcelets, 80 à 110 francs ; œufs, 5 fr. la douzaine.

Un grand choix de légumes : salsifis, 2 fr. le paquet ; choux pommes, 2<sup>e</sup> fr. à 2,50 ; salades, 0,50 ; oignons, 2 fr. le kilo ; navets, 1 fr. le paquet ; haricots, 1,50 le kilo ; pommes, raisins, châtaignes à des prix divers.

Foire de moyenne importance.

## Gorses

**Chute de bicyclette.** — M. Théron, a été victime d'un accident de bicyclette au lieu dit Lacayol. La fourche du vélo ayant cassé, il tomba sur la route. Il s'est fait de sérieuses blessures à la tête. M. le docteur Lassalle lui a donné des soins pressés, mais il a réservé son diagnostic.

## Sousecyrac

**Hyménée.** — Ces jours derniers a été célébré le mariage de Mlle Marie Isserte, de Sousecyrac, avec M. Salgues, de Teysseieu.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

## Reyreignes

**Loterie nationale.** — Mme veuve Moussi a gagné 500 francs à la Loterie nationale avec un billet de participation d'une maison de commerce.

## St-Simon

**Obsèques.** — Dimanche ont été célébrées les obsèques de M. Jean Carayol, retraité du P.-O., décédé à Puybrun, à l'âge de 71 ans.

laquelle avait été désignée à cet effet est approuvée.

Il est ensuite statué sur le paiement de la pension d'un indigent interné à l'Asile de Leyme.

La dépense pour l'assistance médicale gratuite pendant le 1<sup>er</sup> semestre est approuvée et plusieurs demandes d'Assistance aux femmes en couches reçoivent un avis favorable.

**Foire du 15 octobre.** — Malgré une pluie presque incessante qui a considérablement gêné nos visiteurs, notre grande foire mensuelle du 15 a été très importante par la quantité et la qualité des animaux qui ont été amenés sur les divers emplacements de notre champ de foire. Les transactions ont été assez actives et à des cours soutenus.

Dans la halle quelques apports de grains et tout autour, des montagnes de légumes et de fruits de la saison qui ont été rapidement vendus à des prix abordables.

Sur la Place Vivat, la Place Barthol et la rue de la République, des installations de forains en nombre inaccoutumé.

Et sur tous les points de la Ville n'a cessé de régner toute la journée une extrême animation, pourtant quelque peu tempérée par les averses successives qui obligent les visiteurs à s'abriter ont peut-être favorisé quelques commerçants. Mais en général le mauvais temps persistant n'encourageait pas aux achats.

Sur la place Champollion de grosses quantités de châtaignes vendues à des prix variant de 4,50 à 6 fr. le double décalitre.

Pour la deuxième foire mensuelle du dernier samedi du mois, c'est-à-dire le 27, nous rappelons que les droits de stationnement sur les animaux mis en vente et les droits de pesage sur les animaux vendus ne seront pas perçus. En outre, des primes seront distribuées aux acheteurs et aux vendeurs de bestiaux.

**Mercuriale du 15 octobre :** Blé, 16 francs ; avoine, 5 fr. ; maïs, 20 fr. ; haricots, 22 fr. ; pommes de terres, 7 fr. le tout le double décalitre ; œufs, 5 fr. 50 la douzaine ; beurre, 15 fr. le kilo.

Poulets, 8 fr. ; poules, 8 fr. ; lapins, 5 fr. le tout le kilo ; noix, 11 francs ; châtaignes, 4,50 à 6 fr. le double décalitre ; pigeons, 7 fr. la paire. Bœufs, 220 fr. ; veaux, 400 fr. ; moutons, 275 fr. ; pores, 4.000 fr. le tout les 100 kilos.

**Marcilhac du Lot**  
Foire. — Cours pratiqués à notre foire du 12 novembre :

Bœufs d'attelage, 2.500 à 3.800 fr. ; bovillons, 1.500 à 2.500 fr. ; vaches, 1.800 à 2.400 fr. le tout la paire ; brebis, 100 à 160 fr. ; porcelets, 80 à 110 francs ; œufs, 5 fr. la douzaine.

Un grand choix de légumes : salsifis, 2 fr. le paquet ; choux pommes, 2<sup>e</sup> fr. à 2,50 ; salades, 0,50 ; oignons, 2 fr. le kilo ; navets, 1 fr. le paquet ; haricots, 1,50 le kilo ; pommes, raisins, châtaignes à des prix divers.

Foire de moyenne importance.

## Gorses

**Chute de bicyclette.** — M. Théron, a été victime d'un accident de bicyclette au lieu dit Lacayol. La fourche du vélo ayant cassé, il tomba sur la route. Il s'est fait de sérieuses blessures à la tête. M. le docteur Lassalle lui a donné des soins pressés, mais il a réservé son diagnostic.

## Sousecyrac

**Hyménée.** — Ces jours derniers a été célébré le mariage de Mlle Marie Isserte, de Sousecyrac, avec M. Salgues, de Teysseieu.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

## Reyreignes

**Loterie nationale.** — Mme veuve Moussi a gagné 500 francs à la Loterie nationale avec un billet de participation d'une maison de commerce.

## St-Simon

**Obsèques.** — Dimanche ont été célébrées les obsèques de M. Jean Carayol, retraité du P.-O., décédé à Puybrun, à l'âge de 71 ans.

laquelle avait été désignée à cet effet est approuvée.

Il est ensuite statué sur le paiement de la pension d'un indigent interné à l'Asile de Leyme.

La dépense pour l'assistance médicale gratuite pendant le 1<sup>er</sup> semestre est approuvée et plusieurs demandes d'Assistance aux femmes en couches reçoivent un avis favorable.

**Foire du 15 octobre.** — Malgré une pluie presque incessante qui a considérablement gêné nos visiteurs, notre grande foire mensuelle du 15 a été très importante par la quantité et la qualité des animaux qui ont été amenés sur les divers emplacements de notre champ de foire. Les transactions ont été assez actives et à des cours soutenus.

Dans la halle quelques apports de grains et tout autour, des montagnes de légumes et de fruits de la saison qui ont été rapidement vendus à des prix abordables.

Sur la Place Vivat, la Place Barthol et la rue de la République, des installations de forains en nombre inaccoutumé.

Et sur tous les points de la Ville n'a cessé de régner toute la journée une extrême animation, pourtant quelque peu tempérée par les averses successives qui obligent les visiteurs à s'abriter ont peut-être favorisé quelques commerçants. Mais en général le mauvais temps persistant n'encourageait pas aux achats.

Sur la place Champollion de grosses quantités de châtaignes vendues à des prix variant de 4,50 à 6 fr. le double décalitre.

Pour la deuxième foire mensuelle du dernier samedi du mois, c'est-à-dire le 27, nous rappelons que les droits de stationnement sur les animaux mis en vente et les droits de pesage sur les animaux vendus ne seront pas perçus. En outre, des primes seront distribuées aux acheteurs et aux vendeurs de bestiaux.

**Mercuriale du 15 octobre :** Blé, 16 francs ; avoine, 5 fr. ; maïs, 20 fr. ; haricots, 22 fr. ; pommes de terres, 7 fr. le tout le double décalitre ; œufs, 5 fr. 50 la douzaine ; beurre, 15 fr. le kilo.

Poulets, 8 fr. ; poules, 8 fr. ; lapins, 5 fr. le tout le kilo ; noix, 11 francs ; châtaignes, 4,50 à 6 fr. le double décalitre ; pigeons, 7 fr. la paire. Bœufs, 220 fr. ; veaux, 400 fr. ; moutons, 275 fr. ; pores, 4.000 fr. le tout les 100 kilos.

**Marcilhac du Lot**  
Foire. — Cours pratiqués à notre foire du 12 novembre :

Bœufs d'attelage, 2.500 à 3.800 fr. ; bovillons, 1.500 à 2.500 fr. ; vaches, 1.800 à 2.400 fr. le tout la paire ; brebis, 100 à 160 fr. ; porcelets, 80 à 110 francs ; œufs, 5 fr. la douzaine.

Un grand choix de légumes : salsifis, 2 fr. le paquet ; choux pommes, 2<sup>e</sup> fr. à 2,50 ; salades, 0,50 ; oignons, 2 fr. le kilo ; navets, 1 fr. le paquet ; haricots, 1,50 le kilo ; pommes, raisins, châtaignes à des prix divers.

Foire de moyenne importance.

## Gorses

**Chute de bicyclette.** — M. Théron, a été victime d'un accident de bicyclette au lieu dit Lacayol. La fourche du vélo ayant cassé, il tomba sur la route. Il s'est fait de sérieuses blessures à la tête. M. le docteur Lassalle lui a donné des soins pressés, mais il a réservé son diagnostic.

## Sousecyrac

**Hyménée.** — Ces jours derniers a été célébré le mariage de Mlle Marie Isserte, de Sousecyrac, avec M. Salgues, de Teysseieu.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

## Reyreignes

**Loterie nationale.** — Mme veuve Moussi a gagné 500 francs à la Loterie nationale avec un billet de participation d'une maison de commerce.

## St-Simon

**Obsèques.** — Dimanche ont été célébrées les obsèques de M. Jean Carayol, retraité du P.-O., décédé à Puybrun, à l'âge de 71 ans.

2<sup>e</sup> prix, Paul Vidaillac, à Saillac, 50 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, Baptiste Theil, à Concois, 45 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, Edmond Pouchel, à Limogne, 40 fr. ; 5<sup>e</sup> prix, Henri Berthès, à Concois, 35 fr. ; 6<sup>e</sup> prix, Joseph Faurie, à Bach, 30 fr. ; 7<sup>e</sup> prix, Alfred Douleau, à Limogne, 25 fr. ; 8<sup>e</sup> prix, Justin Sabrié, à Concois, 20 fr. ; prix supplémentaires : Gabriel Escaut, à Cremps, 15 fr. ; Auguste Pechberty, à Concois, 15 fr. ; Jean Soulié, à Crégols, 10 fr. ; Romain Faurie, à Limogne, 15 fr. ; Alix Fourès, à Crégols, 15 fr. ; Eusèbe Vinel, à Crégols, 10 fr. ; Camille Lagarde, à Limogne, 10 fr. ; J.-P. Cavaillé, à Varaire, 10 fr. ; Jules Andissac, à Concois, 10 fr. ; Emile Roques, à Concois, 10 fr.

2<sup>e</sup> section. — Anténais : 1<sup>er</sup> prix, Romain Faurie, à Limogne, 70 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, Alix, à Crégols, 60 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, Edmond Pouchel, à Limogne, 50 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, Edmond Lasfarguette, à Concois, 40 fr. ; 5<sup>e</sup> prix, Gaston Bonnac, à Crégols, 35 fr. ; 6<sup>e</sup> prix, Eusèbe Vinel, à Crégols, 30 fr. ; 7<sup>e</sup> prix, Saint-Martin, à Limogne, 25 fr. ; prix supplémentaire, Alfred Douleau, à Limogne, 10 fr.

3<sup>e</sup> section. — Béliers : 1<sup>er</sup> prix, Edmond Pouchel, à Limogne, 70 francs ; 2<sup>e</sup> prix, Camille Lagarde, à Limogne, 60 francs ; 3<sup>e</sup> prix, Justin Sabrié, à Concois, 50 francs ; 4<sup>e</sup> prix, Alix Fourès, à Crégols, 40 francs ; 5<sup>e</sup> prix, J.-P. Cavaillé, à Varaire, 30 francs ; prix supplémentaires, Alfred Douleau, à Limogne, 15 francs ; Jules Andissac, à Concois, 10 francs ; Saint-Martin, à Varaire, 10 francs.

4<sup>e</sup> section. — Agnelles : 1<sup>er</sup> prix, Henri Berthès, à Concois, 55 francs ; 2<sup>e</sup> prix, Camille Lagarde, à Limogne, 50 francs ; 3<sup>e</sup> prix, Justin Sabrié, à Concois, 45 francs ; 4<sup>e</sup> prix, Alix Fourès, à Crégols, 40 francs ; 5<sup>e</sup> prix, J.-P. Cavaillé, à Varaire, 35 francs ; 6<sup>e</sup> prix, Jules Andissac, à Concois, 30 francs ; 7<sup>e</sup> prix, Camille Frayssac, à Concois, 25 francs ; 8<sup>e</sup> prix, Gervais Bonnac, à Concois, 20 francs ; prix supplémentaires : Viaret, à Varaire, 15 francs ; Emile Vidaillac, à Concois, 10 francs ; Edmond Lasfarguettes, à Concois, 10 francs ; Gaston Bonnac, à Crégols, 10 francs ; Saint-Martin, à Limogne, 10 fr. ; Anténais : 1<sup>er</sup> prix, Edmond Lasfarguette, à Concois, 55 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, Justin Sabrié, à Concois, 50 francs ; 3<sup>e</sup> prix, Alix Fourès, à Crégols, 45 francs ; 4<sup>e</sup> prix, Frédéric Vidaillac, à Crégols, 40 francs ; 5<sup>e</sup> prix, Saint-Martin, à Varaire, 35 francs ; 6<sup>e</sup> prix, J.-P. Cavaillé, à Varaire, 30 francs ; 7<sup>e</sup> prix, Gabriel Escaut, à Cremps, 25 francs ; 8<sup>e</sup> prix, Jules Andissac, à Concois, 20 francs.

6<sup>e</sup> section. — Brebis : 1<sup>er</sup> prix, Gervais Bonnac, à Concois, 55 francs ; 2<sup>e</sup> prix, Baptiste Theil, à Concois, 50 francs ; 3<sup>e</sup> prix, Henri Berthès, à Concois, 45 francs ; 4<sup>e</sup> prix, Edmond Lasfarguette, à Concois, 40 francs ; 5<sup>e</sup> prix, Auguste Pechberty, à Concois, 35 francs ; 6<sup>e</sup> prix, Alix Fourès, à Crégols, 30 francs ; 7<sup>e</sup> prix, Camille Lagarde, à Limogne, 25 francs ; 8<sup>e</sup> prix, Justin Sabrié, à Concois, 20 francs ; prix supplémentaires : Saint-Martin, à Varaire, 15 fr. ; Gaston Bonnac, à Crégols, 15 francs ; Frédéric Vidaillac, à Crégols, 15 francs ; Joseph Faurie, à Bach, 10 francs ; J.-P. Cavaillé, à Varaire, 10 francs ; Jules Andissac, à Concois, 10 francs.

Prix d'honneur offerts par M. le ministre de l'Agriculture :

Médaille d'argent : M. Alix Fourès, à Crégols, pour l'ensemble de ses lots.

Médailles de bronze : M. Edmond Pouchel, à Limogne, pour l'ensemble de ses mâles ; M. Camille Lagarde, à Limogne.

## Luzech

**Obsèques.** — Mercredi ont été célébrées à Luzech les obsèques de Mme Maria Corbeille, décédée à Cahors. Nous adressons à M. et Mme Paul Rouget, boulangers à Cahors et à la famille nos bien sincères condoléances.

## Saux

**Election au Conseil général.** — Les élections au Conseil général pour le canton-nord de Cahors ont passionné les habitants de notre petite commune tout autant que ceux qui y étaient directement intéressés.

Le victorieux de la journée de dimanche dernier, M. Salané, par ses attaches de famille chez nous, a intéressé bien fortement tous les amis qu'il possède à Saux.

Nous savons ici, comme à Cahors, qu'il est l'honneur de sagesse et non d'aventure qu'il faut au temps présent. La sagacité de l'électeur a désigné celui dont la compétence pourra jouer un rôle important à l'Assemblée départementale.

Qu'il nous soit permis de lui adresser, au nom de tous ses amis d'ici et en notre nom personnel nos plus cordiales et sincères félicitations.

## Duravel

**Fête patronale de St-Hilarion les 20, 21, 22 et 28 octobre, organisée par**

Feuilleton du « Journal du Lot » 22

## LES DEUX IDOLES

PAR J.-JOSEPH RENAUD

V

Comme ils ne pouvaient s'exprimer en français et qu'arrivant directement de la forêt, ils n'auraient pas osé faire un pas seuls dans Paris, le mètre leur tarifait ses services à un taux impudant. Quand il les avait laissés repartir pour Marseille, il ne leur restait plus guère que le prix d'un billet en troisième classe. Leur alibi dont Rzi se portait garant, était discutable.

Le patron du garni logeait beaucoup de noirs ; ces deux-là, abrutis, toujours à chanter à demi voix des espérances de litanies, avaient-ils ou non découvert la nuit de l'assassinat ? Il était bien incapable de le dire !... Peut-être bien que oui, peut-être bien que non.

En tout cas, lui, le patron, n'avait pas une seconde pensé qu'ils puissent être ceux dont les journaux par-

laquelle avait été désignée à cet effet est approuvée.

Il est ensuite statué sur le paiement de la pension d'un indigent interné à l'Asile de Leyme.

La dépense pour l'assistance médicale gratuite pendant le 1<sup>er</sup> semestre est approuvée et plusieurs demandes d'Assistance aux femmes en couches reçoivent un avis favorable.

**Foire du 15 octobre.** — Malgré une pluie presque incessante qui a considérablement gêné nos visiteurs, notre grande foire mensuelle du 15 a été très importante par la quantité et la qualité des animaux qui ont été amenés sur les divers emplacements de notre champ de foire. Les transactions ont été assez actives et à des cours soutenus.

Dans la halle quelques apports de grains et tout autour, des montagnes de légumes et de fruits de la saison qui ont été rapidement vendus à des prix abordables.

Sur la Place Vivat, la Place Barthol et la rue de la République, des installations de forains en nombre inaccoutumé.

Et sur tous les points de la Ville n'a cessé de régner toute la journée une extrême animation, pourtant quelque peu tempérée par les averses successives qui obligent les visiteurs à s'abriter ont peut-être favorisé quelques commerçants. Mais en général le mauvais temps persistant n'encourageait pas aux achats.

Sur la place Champollion de grosses quantités de châtaignes vendues à des prix variant de 4,50 à 6 fr. le double décalitre.

Pour la deuxième foire mensuelle du dernier samedi du mois, c'est-à-dire le 27, nous rappelons que les droits de stationnement sur les animaux mis en vente et les droits de pesage sur les animaux vendus ne seront pas perçus. En outre, des primes seront distribuées aux acheteurs et aux vendeurs de bestiaux.</

**GRANDE MAISON DE**  
**TEINTURE NETTOYAGE**  
de tous vêtements,  
tissus, chapeaux, etc...  
Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.  
Teintures de fourrures,  
Nettoyage d'ameublements, etc...  
ENVOI TOUTS LES SAMEDIS  
Travail soigné  
Dépôt pour Cahors :  
**Madame Louis BONNET**  
3, rue des Capucins

**AGENT EXPÉRIMENTÉ**  
bien introduit est demandé par Société importante pour la vente des papiers, boîtes, caisses en carton ondulé à Cahors et le Département. Ecrire avec références au N° 206, Agence Havas, LIMOGES, qui transmettra.

**ETUDE**  
DE  
**M. PIERRE DESPRATS**  
Avoué à Cahors  
Rue du Portail-Alban N° 10

A. J. Décision du 23 janvier 1933  
D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le trois mai mil neuf cent trente-trois, enregistré, et devenu définitif, entre Madame Honorine DENÈGRE, épouse Raymond REY, demeurant à Cahors, rue Pègère, numéro quatre, et Monsieur Raymond REY, cultivateur, demeurant à Campsadou, commune de Puy-Evêque (Lot).  
Il appert que le divorce d'entre les époux a été prononcé au profit de Monsieur REY et aux torts et griefs exclusifs de la dite dame DENÈGRE.  
Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné à Cahors, le six octobre mil neuf cent trente-trois.  
Signé : DESPRATS.

**Bibliographie**  
Docteur Léon MABILLE  
**SAUVEZ VOTRE FOIE**  
Conseils aux Arthritiques

Dans le travail de la nutrition, indispensable à la vie, le rôle principal est dévolu au foie. Il veille à tout, contrôle tout, accomplit les besoins essentiels d'assimilation, de désassimilation, étant simultanément glande à sécrétion externe et glande à fonction interne. Vous pensez bien qu'un travailleur de cette importance est à ménager. Ses défaillances se répercutent sur l'organisme entier.

L'arthritisme et son cortège de manifestations diverses, depuis l'asthme jusqu'à la goutte, la migraine, l'urticaire, les rhumatismes, l'hypertension artérielle, sont toujours liés à l'insuffisance hépatique. Demain, sans doute, on évoquera celle-ci dans la genèse du cancer.  
A côté des répercussions à distance, il en est d'immédiates. Le foie a ses maladies propres (affections biliaires, congestions, cirrhoses).  
Contre toutes, on peut se prémunir par une hygiène générale, une alimentation appropriée, des exercices, une discipline physique, intellectuelle et morale. Vous en trouverez les techniques détaillées dans l'ouvrage « Sauvez votre Foie », écrit de main de maître, d'un style clair et rapide, par le Docteur Léon Mabilley, un de nos meilleurs médecins consultants des maladies de la nutrition.  
Sauver son foie, c'est, vous le verrez, s'assurer une belle santé, qui, seule, donne la possibilité d'une vie intense et joyeuse.  
Un volume sur alfa, broché... 10 fr.

Aux Editions OLIVEN  
65, Avenue de La Bourdonnais  
PARIS (7<sup>e</sup>)

**BIBLIOTHÈQUE RELIÉE PLON**  
**LES GENS D'AUBEROQUE**  
par EUGÈNE LE ROY

C'est une peinture minutieusement détaillée, exacte et réaliste du paysage, des gens et des habitudes d'un petit coin perdu du Périgord, que nous donne Eugène Le Roy avec *Les Gens d'Auberoque*.  
C'est par un soir pluvieux et triste de la fin du siècle dernier que Georges Le-franc y vient prendre possession de sa nouvelle charge de receveur de l'enregistrement. L'auteur pour le dépeindre, lui, et le cadre dans lequel il va évoluer, semble emprunter à Balzac, un peu du style avec lequel il crée une atmosphère que son grand prédécesseur n'aurait pas désavoué. Petite bourgeoisie médiocre dans sa vie comme dans ses habitudes, petits intérêts, petites passions, petites rivalités. Un type extraordinairement campé de châtelain, nouveau riche dont l'opulence s'est faite rapidement dans des affaires louches, et tient en respect la plus grande partie du pays grâce à ses millions. Des conseillers municipaux véreux, un intendant trop habile, un maire sans scrupules, tels sont les amusants comparses du roman de Georges Le-franc avec la petite Michélette Desvars. Charmante idylle qui se développe pure et sereine au milieu des pires histoires financières, de l'envie, des colportages et qui aboutit au plus romanesque des mariages.  
Un volume in-16 relié, sous c. uverture, illustrée. Prix : 3 fr. 50. En vente à la librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris 6<sup>e</sup>, et dans toutes les bonnes librairies

**LA NATURE**  
Tout est à lire dans le numéro de *La Nature* qui vient de paraître, depuis l'exposé des recherches magistrales du professeur Vincent qui, après avoir fait disparaître la typhoïde des armées en campagne pendant la dernière guerre, s'est attaqué à un autre terrible microbe, le streptocoque, cause des plus graves infections du sang et de nombreuses morts, et a enfin réalisé le sérum qui le combat efficacement.  
M. Berland, sous-directeur au Muséum national, expose ensuite comment il a utilisé l'avion pour capter les insectes au vol et quelles curieuses découvertes lui a procurées ce nouveau moyen de récolte.  
Partout, on se préoccupe de confort, de climatisation, des atmosphères où nous devons vivre. Peu à peu, on a fixé les optima de températures, d'humidité, de composition de l'air que nous respirons. *La Nature* décrit les toutes dernières installations de contrôle et de réglage automatique

des appareils de conditionnement d'air.  
M. Forbin examine le problème de l'élevage en Algérie, tandis que M. de Montessus de Ballore attire l'attention sur la concentration des étoiles dans la région du soleil. M. Rothé, doyen de la Faculté des Sciences de Strasbourg, relève la distribution des tremblements de terre en France, dans ces dernières années. Mme Feuillée-Billot décrit la nouvelle Singerie du Muséum et M. Hémarin explique un nouveau transmetteur de phototélégraphie portatif qui est bien le dernier mot des récents progrès dans cette voie.  
Seize pages sont encore consacrées à des nouvelles plus courtes, de moindre importance, et aussi à ce qui est un des services les plus prisés des lecteurs de *La Nature* : les renseignements pratiques, les recettes d'amateur, les procédés utiles, qui facilitent tellement l'existence moderne.  
Ajoutons, pour être complets, que toutes ces études sont remarquable-

ment claires, bien écrites, sans pédantisme professionnel, et que de nombreuses illustrations, photographies, dessins, agrémentent le texte et facilitent encore sa compréhension.  
*La Nature*. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.

**Chemins de fer de l'Etat**  
**du Midi et de Paris à Orléans**  
**Voyages circulaires**  
**à itinéraires facultatifs**

En vue de faciliter les voyages, excursions et villégiatures sur les Réseaux de l'Etat, du Midi et de Paris à Orléans, il est délivré toute l'année, sur demande préalable présentée 3 heures à l'avance dans les gares importantes de ces Réseaux et 3 jours dans les autres, des carnets de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour voyages circulaires à prix réduits, la réduction pouvant atteindre dans certains cas 30 0/0 sur le plein tarif.  
La plus grande latitude est laissée au voyageur pour l'établissement de son itinéraire qu'il fixe lui-même à son gré,

sous la seule condition de revenir en fin de voyage à son point de départ, après avoir effectué un trajet d'au moins 500 kilomètres. C'est ainsi que le parcours peut comporter des sections empruntées deux fois, soit une fois dans chaque sens, soit deux fois dans le même sens ; qu'il peut comporter des solutions de continuité dans les parcours sans que les parcours non effectués comptent dans le nombre de kilomètres servant de base à l'établissement du prix du carnet.  
Quant à la validité, qui est au minimum de 30 jours, elle peut même atteindre 45 ou 60 jours suivant la longueur du voyage, avec faculté de prolongation de moitié.

**Le Journal**  
**est en lecture dans le hall**  
**de l'AGENCE HAVAS**  
62, rue de Valenciennes, PARIS  
Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : L. PARAZINES.

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**  
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS  
(Personnel intéressé)  
**CAHORS (Lot)**  
1, RUE DES CAPUCINS, 1

**INSTALLATION MODERNE**  
**NEUF LINOTYPES**  
**22 PRESSES**  
**LIVRAISON RAPIDE**  
**PRIX MODÉRÉS**

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m<sup>2</sup>

**SERVICE D'HIVER 1934-35**

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos							
Exp.	Mixte	Rapide	Exp.	Exp.	Exp.	Exp.	Rapide	Exp.	Exp.	Exp.	Exp.	Exp.	Exp.	Exp.	Exp.
PARIS (Orsay) dép.	10 15	19 20	20 21	10 15	15 51	19 44	21 3	23 11	CAHORS	6 29	14 59	18 41	18 41	18 41	18 41
PARIS (Aust.) dép.	7 36	10 27	20 32	11 15	16 38	20 29	21 48	23 51	Mercuès	6 43	15 14	18 55	18 55	18 55	18 55
LIMOGES arrivée	5 29	0 8	2 4	3 16	6 48	10 32	11 34	17 12	Douelle (Arrêt)	6 47	15 18	18 59	18 59	18 59	18 59
LIMOGES départ	5 43	0 13	2 20	3 24	7 25	11 13	12 11	17 43	Parnac	6 54	15 28	19 7	19 7	19 7	19 7
BRIVE arrivée	7 22	1 36	4 8	5 5	7 33	11 22	12 11	17 56	Luzech	7 12	15 45	19 24	19 24	19 24	19 24
BRIVE départ	7 31	1 42	4 16	5 11	7 43	11 32	12 11	18 6	Castelfranc	7 12	15 45	19 24	19 24	19 24	19 24
Gignac-Cressensac	8 13	19 13	—	—	7 49	11 38	12 11	18 12	Prayssac (Arrêt)	7 16	15 49	19 28	19 28	19 28	19 28
SOULLAC dép.	8 40	18 16	19 41	—	8 16	—	—	18 32	Puy-Evêque	7 24	15 57	19 36	19 36	19 36	19 36
CAZOULES	8 47	18 16	19 50	5 53	8 29	—	—	18 44	Duravel	7 31	16 4	19 43	19 43	19 43	19 43
La Chap.-d-Mareuil	8 52	18 17	—	—	8 42	—	—	18 57	Soturac-Touzac	7 38	16 11	19 46	19 46	19 46	19 46
Lamothe-Fénelon	9 2	18 17	—	—	8 51	—	—	19 6	Fumel	7 48	16 22	19 50	19 50	19 50	19 50
Nozac	9 12	18 17	—	—	8 59	—	—	19 15	LIBOS	7 53	16 27	19 50	19 50	19 50	19 50
GOURDON dép.	9 26	18 49	20 33	—	9 12	—	—	19 27							
Saint-Clair	9 35	18 41	—	—	9 19	—	—	19 35							
Dégagnac	9 46	18 47	—	—	9 28	—	—	19 43							
Saint-Denis-Catus	9 57	18 48	—	—	9 35	—	—	19 50							
Saint-Denis-Catus	10 7	18 13	—	—	9 41	—	—	19 56							
Espère	10 15	18 21	—	—	9 55	—	—	20 7							
CAHORS arrivée	10 24	19 16	3 11	6 4 6 58	10 22	—	—	20 34							
CAHORS départ	11 50	17 50	3 15	6 8 7 2 7 27	10 26	—	—	20 59							
Sept-Ponts	12 1 18 3	—	—	—	10 46	—	—	21 26							
Cieurac	12 16 18 21	—	—	—	—	—	—	23 33							
Lalbenque	12 23 18 28	—	—	—	—	—	—	23 38							
Caussade	12 51 18 58	—	—	—	—	—	—	23 43							
MONTAUBAN arr.	13 23 19 30	4 10	6 52	8 27	—	—	—	24 3							
TOULOUSE arr.	16 43 20 55	4 53	8 59	10 2	—	—	—	24 33							

(1) De Paris à Brive : express ayant lieu du 15 Mai au 19 Novembre inclus.  
(2) Ce train correspond à Limoges avec l'express Lyon-Genève-Minhouse-Strasbourg.  
(3) Ne lieu que les samedis, dimanches, jours de fête et jours de foire de Cahors.  
(4) A lieu du 26 Août au 15 Octobre inclus.